## **Lumiderm**

INSECTICIDE SEED TREATMENT/
TRAITEMENT INSECTICIDE DE SEMENCES

GROUPE GROUPE

28

INSECTICIDE INSECTICIDE



2450, 215 – 2nd Street S.W. Calgary, Alberta T2P 1M4 1-800-667-3852

Lumiderm™, Registration Number 30894 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

Lumiderm™, No D'HOMOLOGATION 30894 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



## TREATED SEED - READ LABEL BEFORE USING SEMENCE TRAITEE - LIRE L'ETIQUETTE AVANT D'UTILISER

This seed has been treated with Lumiderm™ insecticide seed treatment which contains the insecticide cyantraniliprole.

- Do not use for feed, food or oil processing.
- Store away from feeds and other foodstuffs.
- Wear long-sleeved shirt, long pants and chemical-resistant gloves when handling treated seed.
- This product is toxic to aquatic organisms.
- Dispose of all excess treated seed. Left over treated seed may be double-sown around the headland or buried away from water sources in accordance with local requirements.
  - Dispose of seed packaging in accordance with local requirements.
- Cover or incorporate spilled treated seeds.

Do not make more than 1 application per season. Rotate the use of Lumiderm" insecticide Seed Treatment or other Group 28 insecticides with different groups that control the same pests in a field.

For additional information on plant-back intervals for rotational crops, refer to the Lumiderm" Label or contact the Solutions Center, at Corteva Agriscience Canada Company, 1-800-667-3852

For medical emergencies call 1-800-667-3852 (24 hours).

## Ces semences ont été traitées avec le traitement insecticide pour semences Lumiderm'', qui contient l'insecticide cyantraniliprole.

- NE PAS utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
- Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation des semences traitées.
- Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.
- Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales.
- Éliminer les sacs vides de semences en conformité avec la réglementation locale.
- Les semences déversées ou exposées doivent être enfouies dans le sol ou éliminées d'une autre façon de la surface du sol.

Ne pas faire plus d'une application d'un produit contenant du cyantraniliprole par saison. Utiliser le traitement insecticide pour semences Lumiderm" ou d'autres insecticides du groupe 28 en alternance avec ceux degroupes différents capables d'éradiquer les mêmes organismes pathogènes.

Pour tout autre renseignement sur les intervalles de replantation des cultures de rotation, communiquer avec notre Centre de Solutions à Corteva Agriscience Canada Company, à 1-800-607-3852.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-667-3852 (24 heures).



As with all crop protection products, read and follow label instructions carefully.

<sup>®</sup> ™ Trademarks of Corteva Aariscience and its affiliated companies. © 2021 Corteva

Comme avec tout produit de protection des cultures, veuillez lire et suivre attentivement les directives qui figurent sur l'étiquette. \*, <sup>TM</sup> Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées. © 2021 Corteva.

